# MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FONCTION PUBLIQUE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

## **ADMINISTRATION**

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-114 du 17 mai 2010 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR: SASM1030414S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision n° 2002-125 du 29 juillet 2002 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision n° 2006-151 du 11 juillet 2006 portant désignation d'inspecteur de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide:

#### Article 1er

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

M. Rémi HESTERS, pharmacien contractuel, à compter du 28 juillet 2010.

M. Roland GUINET, pharmacien contractuel, à compter du 28 juillet 2010.

#### Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 17 mai 2010.

Le directeur général,
J. Marimbert